



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Bruno Perroud (suppl.), UDC, Olivier Salamin (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benno Meichtry (suppl.), CVPO, Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, et cosignataires
Objet	Un pool interservice pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap
Date	9 mai 2011
Numéro	2.169

Le postulat déposé le 9 mai 2011 et développé en session de décembre du Grand Conseil demande la mise en place d'une coordination entre les différents services chargés des institutions sociales, sous forme de pool administratif interservice.

La demande concerne principalement les institutions pour personnes en situation de handicap relevant du Service de l'action sociale et celles, adultes, de l'enseignement spécialisé relevant du Service de l'enseignement. Subsidiairement, le Service de la jeunesse, qui gère les institutions pour mineurs, est également concerné.

Le pool administratif demandé regrouperait donc les ressources administratives de trois services relevant de deux départements.

La question n'est pas nouvelle. En 2005 déjà, la commission des mesures structurelles, présidée par le député Grégoire Luyet, avait proposé une telle démarche.

La demande avait été reprise dans les années suivantes par l'association valaisanne des institutions en faveur d'enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVIEA) et de la Conférence valaisanne des directeurs d'institutions pour personnes en difficulté (CVALDI). La demande de ces deux organisations professionnelles allait plus loin, puisqu'elles plaidaient pour la création d'un service cantonal des institutions.

Le postulat ne demande pas le regroupement de toutes les institutions au sein d'un même service, ce qui poserait des problèmes de cohérence dans la gestion de domaines différents (mineurs, enseignement spécialisé, hébergement et occupation de personnes adultes), mais la création d'une plateforme de gestion commune pour éviter les problèmes pratiques auxquels les prestataires sont confrontés aujourd'hui. Cette situation concerne particulièrement deux grandes institutions valaisannes, la Castalie à Monthey et Insieme Oberwallis, qui accueillent des personnes handicapées mineures et majeures.

Le postulat pose un problème qui a aussi été évoqué par les commissions thématiques du Grand Conseil et les organisations professionnelles. Il n'a jamais été réellement discuté. Il est à relever néanmoins que des directives comptables communes ont été émises, qu'une plateforme de gestion informatisée identique et que des procédures de coordination, notamment pour régler le passage mineurs-adultes, ont déjà été mises en place. Toutefois, il convient de conduire une démarche sur le fond, afin d'étudier la création d'un pool interservice ou au moins le renforcement de la coordination entre les différents services concernés.

Le postulat n'a pas été combattu en session de décembre 2011.

Le Conseil d'Etat propose de charger les trois services concernés des deux départements de lui soumettre d'ici octobre 2012 un projet dans ce sens.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Sion, le 14 mars 2012